

Le maire



Dans notre exemple, notre maire est aussi préfet de sa MRC. Comme il n'y a qu'un préfet par MRC, ce ne sont pas tous les maires qui portent ces deux chapeaux.

À titre d'élu, je représente l'ensemble de la population de la municipalité. On s'attend de moi à ce que je mobilise les citoyens, notamment en leur communiquant les différents enjeux et dossiers soutenus par la Ville.

Je me fais un devoir d'agir pour le bien commun et d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux. J'analyse, je vérifie et je valide avec les autres membres du conseil avant de donner mon appui à des projets.

J'ai le droit de surveillance, d'enquête et de contrôle sur les affaires municipales, assurant ainsi la transparence du conseil municipal pour la communauté. Je m'assure également que les revenus de la municipalité sont perçus et dépensés suivant la loi et en ce sens, je travaille en étroite collaboration avec la direction générale.

À la suite des assemblées du conseil que je préside, j'achemine les mandats confiés par le conseil à l'appareil administratif municipal et je supervise l'application des règlements et des résolutions. Mon temps est partagé entre les rencontres avec la communauté, ma participation à d'autres instances démocratiques, dont le conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) et des tâches de nature plus administrative.



Le préfet



Je suis aussi **préfet** de la MRC dont fait partie ma municipalité. J'ai été élu par l'ensemble des maires de ma MRC, et je préside nos séances. À mes responsabilités de maire s'ajoutent celles liées à mon rôle de préfet. Mes pairs comptent sur moi pour tout ce qui touche à la mobilisation, la concertation et parfois la conciliation. J'assure aussi les liaisons entre différentes parties prenantes et tente d'influencer positivement les prises de décisions.

J'ai choisi de me consacrer à temps plein à la défense des intérêts des citoyens de ma municipalité et de ma MRC, mais tous les maires n'ont pas cette chance. Plusieurs de mes homologues occupent un emploi à temps plein et doivent jongler avec un horaire très chargé. Voilà pourquoi on parle souvent de «vocation» lorsqu'on décrit notre profession.



Mes partenaires



À titre de **maire**, tous les acteurs de la municipalité sont des partenaires :

- › Les citoyens
- › Les organismes communautaires
- › Le milieu des affaires
- › Le milieu scolaire
- › Les intervenants des différents ministères
- › Les autres municipalités
- › Des concertations ou regroupements
- › Le personnel de la municipalité
- › Les organismes parapublics

Comme **préfet**, mes partenaires œuvrent sur tout le territoire de la MRC, et non uniquement sur le territoire de la municipalité où je suis élu.

- › Les autres maires de la MRC
- › Les directions régionales des ministères, notamment le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation
- › Les associations et regroupements régionaux
- › Les partenaires d’autres secteurs d’intervention (santé, éducation, employabilité, et autres.)
- › Les élus provinciaux et fédéraux

Priorités



À titre de **maire**, mes priorités sont identifiées dans les **plans stratégiques** que la municipalité définit en conseil municipal. Elles peuvent aussi être modulées selon les **orientations gouvernementales, les politiques, les lois et les règlements**. Elles couvrent bien sûr l’ensemble des responsabilités de la ville : urbanisme, aménagement du territoire, culture, loisirs, développement communautaire, économie, environnement,

habitation, transport, autres services aux citoyens et projets spécifiques proposés par le gouvernement provincial. Toutefois, elles couvrent aussi des axes d'interventions pour lesquels nous pouvons jouer un rôle, tels que la réussite éducative et le développement global des enfants, pour ne nommer que ceux-ci.

Chaque année, nous devons adopter notre **plan triennal d'immobilisation**, qui porte sur les trois années à venir. Nos priorités s'y retrouvent donc, et nous y revenons chaque année.

Certains maires sont rattachés à un parti politique et veillent également aux **priorités de ce programme**.

Comme **préfet**, mes priorités sont liées à celles de la MRC :

- › Le schéma d'aménagement et de développement du territoire
- › Les cours d'eau à débit régulier ou intermittent
- › Les évaluations municipales au sein de la MRC
- › Le plan de gestion des matières résiduelles
- › Le schéma de couverture de risque
- › Le développement local et régional
- › Les priorités régionales convenues entre les maires de la MRC

Prise de décision



Lorsque vous me convoquez en rencontre, je suis rarement seul. J'essaie d'être toujours accompagné de l'élu responsable de l'enjeu spécifique pour lequel on me sollicite.

Une municipalité est un gouvernement de proximité où chaque membre a ses fonctions. Des élus président des comités qui sont rattachés à une direction de l'administration qui a des mandats précis.

Nous analysons les demandes en fonction des politiques, des lois et règlements en place. Si les directions de service et les directions générales approuvent certaines demandes, d'autres doivent être soumises à l'approbation du conseil.

Voici quelques renseignements à propos de notre processus de décision:

Il n'y a **pas qu'un seul chemin pour prendre des décisions au sein d'une municipalité**, mais je m'attarderai à celui que je vois le plus souvent, soit l'adoption par voie de résolution. Sachez tout de même que certaines décisions se prennent par voie de règlement. Vous pourrez trouver plus d'information à ce sujet sur les sites en référence au bas de cette fiche

La première étape pour vous constitue à **établir un contact avec nous**. Parfois, votre porte d'entrée sera politique, soit un membre du conseil municipal, tandis qu'à d'autres occasions, elle sera administrative, soit une direction de service ou une direction générale.

Peu importe la porte d'entrée, la **deuxième étape** fera en sorte que **votre demande sera portée à l'attention de la direction générale ou de la direction de service**, afin qu'elle puisse être évaluée et analysée. Ils s'attarderont aux besoins de la population, nos priorités, la solution que vous proposez, les ressources à notre disposition pour répondre à votre demande, ainsi que tous les cadres légaux qui peuvent s'appliquer. Il est aussi possible que des travaux préparatoires doivent se tenir avec des élus, par exemple en comité de travail.

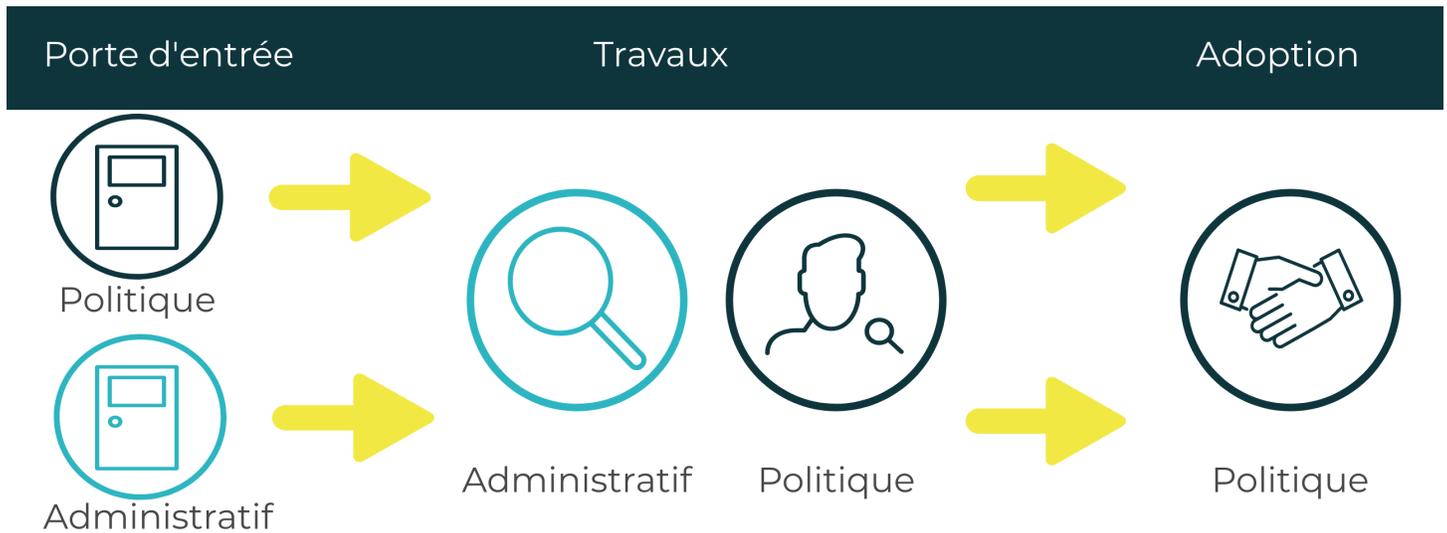
Il est aussi possible que des travaux préparatoires doivent se tenir avec des élus, par exemple en comité de travail.

La troisième étape de votre demande est celle que vous attendez le plus : **l'adoption**. À moins de faire partie des demandes que les directions peuvent autoriser, cette étape aura lieu lors d'un conseil municipal.

Le processus de décision au sein d'une MRC :

Comme préfet d'une MRC, le processus décisionnel est le même, à la différence que votre demande n'est pas analysée par le conseil de la municipalité, mais par le conseil des maires de la MRC.

Je pourrais vous résumer le processus décisionnel en contexte municipal de cette façon :



Bon à savoir à propos du processus décisionnel

Lorsque vous venez me rencontrer pour une demande, sachez que j'aurai besoin de temps avant de revenir vers vous avec une décision. Je comprends que le processus peut paraître long vu de l'extérieur, mais respecter les étapes, c'est respecter l'équité pour tous. Cette rigueur dans nos concertations nous aide à prendre de meilleures décisions

Autant à titre de maire que de préfet, selon les enjeux, les dossiers et les priorités, et dans le respect du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, je serai influencé par :

- › Les citoyens
- › Les conseillers
- › Mes homologues rencontrés au conseil de la MRC

- › Nos partenaires de services à la population
- › Les experts sur des enjeux particuliers
- › Les organismes qui peuvent identifier les besoins de la communauté
- › La direction générale de la municipalité
- › La direction générale de la MRC (préfet)

Dans ma décision, je serai favorable à des propositions qui :

- › soutiennent la cohésion sociale
- › assurent la prospérité économique;
- › garantissent une responsabilité environnementale;
- › exposent les retombées positives prévues
- › répondent aux besoins des citoyens
- › visent à améliorer le sort de groupes défavorisés
- › sont financièrement viables
- › sont de type « clé en main », à la fois adaptées au contexte et aux besoins
- › démontrent clairement leur plus-value pour la communauté
- › sont réalistes, en matière de ressources sollicitées
- › exposent les retombées positives prévues
- › touchent un grand nombre de citoyens
- › ont fait leurs preuves dans d'autres municipalités
- › respectent et répondent aux politiques publiques et aux orientations gouvernementales

Enjeux ponctuels qui peuvent avoir un impact sur ma décision :

- › La circulation des idées au sein de l'organisation

- › Les élections et le changement d'équipe qui peut s'ensuivre
- › Le manque de ressources (humaines ou matérielles)
- › Les catastrophes naturelles
- › Les finances publiques
- › Le remplacement d'infrastructures
- › Tout autre événement imprévu qui nécessite l'intervention de la municipalité

Conseils



Adressez-vous à la bonne personne

Il est important de d'abord contacter les gens qui analysent les demandes ou qui peuvent vous aider

Démontrez un intérêt sincère

Intéressez-vous aux dossiers, aux nouvelles, aux enjeux de la municipalité.

Ne brûlez pas les étapes

Les événements et les occasions de réseautage ne sont pas des moments opportuns pour exposer vos demandes. Profitez plutôt de l'occasion pour vous présenter brièvement et convenir d'un meilleur moment pour une rencontre.

Choisissez les bons canaux de communication

Si votre interlocuteur est très actif sur les réseaux sociaux, vous pouvez apprécier ses publications. Toutefois, pour les demandes de rencontre ou pour lui exposer vos idées, éviter de le faire par les réseaux sociaux.

Ayez un ton juste

Votre interlocuteur préfère-t-il les échanges formels, ou se sent-il plus à son aise dans les échanges plus familiers ? Adaptez votre ton aux attentes de votre interlocuteur, mais attention ! Celles-ci pourraient différer d'un lieu de consultation à un autre. Discuter dans un bureau ou lors d'une séance de conseil municipal demande des ajustements différents.

Évitez les termes trop techniques

Lorsque vous présentez un projet, évitez le jargon propre à votre secteur ou votre domaine. Au contraire, tentez de traduire votre réalité dans les termes utilisés dans le secteur municipal.

Soyez précis, bref et concis.

Que ce soit en personne ou par courriel, soyez clair sur vos attentes. Un message bref, mais explicite, expliquant précisément la demande et le délai de réponse souhaité vous donnera une longueur d'avance pour la suite.

Consultez le plan stratégique de la municipalité ou de la MRC

Vous pourrez ainsi me présenter en quoi votre projet répond aux objectifs et aux priorités de notre municipalité ou par la MRC.

Voyez à ce que votre projet soit :

Rassembleur

Vous avez pris soin d'impliquer d'autres personnes, des organisations ou des institutions importantes. Dans certains cas, le fait de démontrer l'appui des citoyens, sous forme de lettres ou de pétition, aidera à traduire l'importance ou l'urgence d'agir.

Mobilisateur

Votre projet correspond à des demandes exprimées par la population et s'inscrit dans la planification stratégique de la municipalité.

Documenté

La présentation est à la fois succincte et précise. Votre dossier inclut des données fiables, des exemples de projets similaires et souligne les impacts sur le segment de la population visée.

Réaliste

Votre échéancier est réaliste et tient compte du temps qu'il me faudra pour prendre connaissance de votre demande avant de la partager avec les autres membres du conseil. L'investissement requis est cohérent avec les ressources de la municipalité.

Meilleure période pour déposer une demande

De façon générale, il n'y a ni période idéale ni période proscrite.

Cependant, certains projets s'inscrivent dans un calendrier d'activités pour lesquelles la municipalité ou la MRC prévoit des budgets qu'elle distribue à des périodes précises, en cours d'année.

De plus, les municipalités et les MRC adoptent généralement leur budget entre novembre et décembre. Considérant que c'est une période où la charge de travail est plus grande, c'est une période à éviter pour faire des demandes.

Selon le type de projet proposé, il est aussi important de prévoir assez de temps en amont pour que celui-ci puisse être inclus dans les dépenses, s'il y a lieu, sachant que les décisions doivent suivre un cheminement préétabli.

Pour connaître le calendrier des activités, l'adoption du budget et les dates de tombées pour le dépôt de projets dans votre municipalité ou MRC, le site web est votre principale ressource. Si l'information recherchée est difficile à trouver, communiquez directement avec eux.

 **Pour aller plus loin**



Pour aller plus loin

Une introduction au milieu municipal



Sur le rôle du conseil et des élus



Sur les responsabilités et compétences de la MRC
et de la municipalité



Sur les MRC et le rôle d'un préfet



Sur le rôle de direction générale d'une municipalité



Sur la prise de décision dans une municipalité



Sur la réalité d'un élu municipal



Sur la loi sur les compétences municipales



Sur la collaboration avec les municipalités, un
guide pratique



Sur les conditions gagnantes pour la concertation



Sur le travail avec le municipal



Sur les municipalités et les tout-petits

